

## Compte-rendu séance plénière de l'ABE du 16 avril 2025

« Comment réduire collectivement l'usage des produits phytosanitaires et la contamination des eaux ? »

L'objectif de cette séance plénière sur les phytosanitaires était de faire un état des lieux des connaissances sur le sujet et d'entamer des échanges autour des leviers mobilisables pour réduire l'usage des phytosanitaires. Conformément au souhait du bureau de l'Assemblée, cette plénière sur les phytosanitaires et la ressource en eau ouvrira un cycle de travail plus large sur les pollutions diffuses et la qualité de l'eau (pollutions médicamenteuses, impact des polluants éternels, ...).

La séance plénière a eu lieu le 16 avril 2025, à Saint-Brieuc en présence de 130 membres et partenaires de l'Assemblée bretonne de l'eau.

### Introduction de la séance 9h00-10h30

Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne,

Amaury de Saint-Quentin, Préfet de la région Bretagne.

Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne et de l'Assemblée bretonne de l'eau a pris la parole pour introduire la séance plénière et rappeler l'importance capitale de cet espace de dialogue qu'est l'ABE dans un contexte de tensions sociales multiples. Les phytosanitaires, l'arrivée de la nouvelle PAC, la question des pollutions médicamenteuses ou des PFAS sont des sujets éminemment politiques dont il faut débattre le plus sereinement possible pour garantir les conditions de notre prospérité demain. Dans ses propos introductifs, le Président a également rappelé l'importance ne pas diminuer ou supprimer les normes et règles environnementales notamment sur les pesticides mais de les assumer pour protéger les citoyens. Il a également tenu à rappeler son soutien à l'OFB dont les actions sont nécessaires au bon respect de l'environnement.

L'intervention du Président a été suivie d'une prise de parole d'Amaury de Saint-Quentin, Préfet de la région Bretagne. L'ABE est un véritable exemple d'instance coopérative spécifique à la Bretagne. Sa gouvernance est à la mesure des enjeux bretons. L'Etat soutient ce parlement de l'eau, comme lieu de dialogue ouvert qui rassemble pour débattre, apprendre et proposer. L'eau est un enjeu majeur notamment sur le volet quantitatif et l'adaptation au changement climatique doit être à chaque fois de mise. Il est crucial de mieux connaître la disponibilité de la ressource (via les études HMUC) et de s'engager sur le chemin de la sobriété (-10% de prélèvement d'ici à 2030 base 2019). Pour cela il va falloir explorer toutes les solutions dont la tarification de l'eau ou la révision de la feuille de route captage. M. le Préfet est conscient du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs et tenait à saluer l'effort de chacun et la culture du dialogue prônée au sein de l'ABE.

## Synthèse des connaissances sur la situation des phytosanitaires et leurs impacts sur l'environnement / 9h30-10h45

Romain Pansard, Coordinateur du Creseb

Le Creseb est une instance d'intermédiation entre la sphère scientifique et les acteurs de l'eau. La présentation qui suit dresse un état de l'art sur le sujet des phytosanitaires sur la base d'expertises scientifiques collectives. Elle est issue des présentations effectuées par Cécile Chevrier, épidémiologiste à l'INSERM (IRSET) et Chantal Gascuel, hydro agronome à INRAE (SAS), lors d'une [journée régionale organisée par le Creseb en janvier 2023](#).

Le mot pesticide, terme générique employé, désigne un produit utilisé pour contrôler ou détruire des organismes considérés comme nuisibles aux activités humaines. L'usage des pesticides peut être agricole, médical ou domestique. La contamination de notre environnement par ces produits est généralisée :

- Le compartiment « eau » est le plus documenté à ce jour avec une surveillance réglementaire importante depuis plus de 20 ans.
- Le compartiment « sol » est moins bien documenté (absence de surveillance réglementaire) mais également contaminé.
- Le compartiment « air ambiant » est surveillé via des campagnes ponctuelles. On retrouve le même profil de molécule en ville comme à la campagne. L'environnement intérieur est lui aussi touché. Dans une étude 2023, 100% des échantillons mesuraient des traces d'AMPA ou des résidus de glyphosate dans les poussières domestiques.
- Le compartiment « alimentation » est également un vecteur d'exposition. 90% de l'exposition via l'alimentation provient de l'alimentation solide et non de l'eau.

Cette contamination généralisée a un impact fort sur la biodiversité (conséquence en cascade et diminution des services écosystémiques) mais aussi sur la santé humaine. Il y a un consensus scientifique sur la nécessité d'agir de manière systémique en réduisant fortement les usages via une combinaison de solutions.

Timothée Besse, Chef de projet eau et accompagnement des territoires à l'OEB

L'OEB a produit à l'occasion de cette séance plénière [un mémento des chiffres clés en Bretagne sur les pesticides dans l'eau](#). Toutes les données sont également disponibles en ligne. Lors de la séance Timothée Besse a présenté quelques données clés issues de ce mémento. On observe une légère progression des ventes de produits phytosanitaires en Bretagne (la majorité des substances sont des herbicides). Actuellement, dans l'eau, on retrouve des métabolites du S-métolachlore sur 100% des stations de mesure. Beaucoup de stations sont impactées par des dépassements des seuils réglementaires. En 2021 les métabolites pertinents ont été inclus dans les listes de molécules recherchées, ce qui a provoqué des dépassements de seuils réglementaires nombreux et significatifs. Le classement de l'ESA métolachlore (métabolite du S-métolachlore) comme « non pertinents » en 2022 a induit mécaniquement une baisse des dépassements constatés. En matière d'impact, 83% des peuplements d'invertébrés connaissent une baisse de population liés aux pesticides.

L'OEB a également participé, avec les services de l'Etat et les collectivités, à la construction d'un groupe de travail régional sur la connaissance des substances actives pesticides en Bretagne. Cela a permis de constituer un référentiel régional, [Pestibase](#), qui fait le lien entre

les molécules analysées et les substances commerciales vendues tout en fournissant une information de référence aux territoires.

**Yann Cauet, Directeur du SDAEP 22**

Le SDAEP 22 est en charge du transport de l'eau traitée par les collectivités adhérentes ainsi que du stockage. Les collectivités ont la responsabilité de délivrer de l'eau potable, de la surveiller régulièrement et de prendre des mesures pour la protection de la ressource et le fonctionnement des installations (niveau n°1). Il y a une injonction à délivrer une eau de qualité. L'ARS effectue quant à elle des vérifications ponctuelles (niveau n°2). La réponse aux problématiques de pollution ne pourra être technologique. Aujourd'hui on risque d'atteindre une impasse technique. La technique de l'osmose inverse par exemple engendre une perte d'eau de 20%. En matière de sobriété c'est compliqué. Il faut aller vers davantage de protection de la ressource en accompagnant notamment les agriculteurs.

Sur les eaux souterraines et les captages on doit aller vers une interdiction des usages de pesticides (cela représente 1% de la SAU du département mais c'est un problème sérieux localement). Il y a également une forte difficulté des producteurs d'eau potable à communiquer auprès du grand public à cause de la complexité des normes (valeur maximum, valeur sanitaire,...) et des évolutions régulières dans le classement des molécules.

**Lydie Sparfel, toxicologue à l'université de Rennes**

La mise sur le marché d'une substance active est approuvée par l'EFSA dans un premier temps puis au niveau de chaque Etat membre de l'Union européenne (via l'ANSES en France). Cette mise sur le marché est basée sur l'efficacité du produit et sur l'évaluation du risque environnemental et humain. Pour rappel, le risque c'est le danger croisé avec l'exposition. En toxicologie c'est la dose qui fait le poison. Pour ses recherches, la toxicologue augmente la dose et étudie les toxicités aiguës, chroniques, les mutagénèses, la reprotoxicité, ... dans l'optique de fixer une dose journalière acceptable. Il existe de nombreuses limites à cette approche dont la nature des modèles (prise en compte de l'impact des faibles doses par exemple), les réalités de l'exposition qui sont souvent complexes, l'interaction avec les modes de vie,...

Il faut bien différencier l'impact d'une molécule mère et d'un produit. L'impact du glyphosate ne sera pas le même que celui du round-up car on y ajoute de nombreux adjuvants qui peuvent avoir des effets délétères.

En toxicologie on dit que la dose fait le poison mais on ne mesure pas encore très bien les effets cocktail.

## **Panorama des politiques existantes et perspectives à venir : quels leviers encourager demain ? Succès, limites et freins ? / 10h45 - 12h00**

**Florance Fernandez, cheffe de projet Ecophyto à la DRAAF**

La directive 2009/128 dite « utilisation durable du pesticides » impose tous les 5 ans une révision du plan Ecophyto. Il s'agit de la troisième révision en 2025. Le plan Ecophyto c'est :

- De l'animation pour tenter d'entraîner les acteurs ;
- Un bulletin de santé du végétal pour informer sur la présence de maladies ;

- L'activité des groupes Ecophyto : éléments techniques pour réduire les usages, partage entre pairs, formations,... Un exploitant tout seul n'y arrivera pas, le collectif est important.

Les résultats d'Ecophyto ne sont pas bons, les ventes sont stabilisées et les IFT ne progressent pas mais on ne parvient pas à réduire les usages. Il y a une vraie difficulté à massifier les actions qui sont mises en place en petits groupes. Le changement d'échelle est complexe. Il faut territorialiser les actions pour se concentrer sur des plus petits territoires et avoir plus d'impacts.

### Florent Guhl, Président du centre INRAE Bretagne-Normandie

Florent Guhl est revenu rapidement sur le programme « cultiver et protéger autrement » démarré en 2019 pour un budget de 25 millions d'euros. Le programme couvre trois leviers :

- Prévenir et anticiper l'émergence des bioagresseurs par l'épidémiologie ;
- S'appuyer sur l'agroécologie pour accroître la biodiversité fonctionnelle et ainsi bénéficier des services écosystémiques ;
- Mobiliser tous les acteurs des chaînes de valeurs en étudiant les déterminants socio-économiques de la transition, les solutions politiques et organisationnelles.

### Alexandre Gohin, économiste à l'INRAE (UMR SMART)

Pour son intervention, Alexandre Gohin s'est appuyé sur [un projet conduit dans le cadre des travaux du Creseb](#) : la prospective sur l'évolution des systèmes agricoles sur les territoires bretons en lien avec la reconquête de la qualité de l'eau. Dans ce projet, on retrouve une étude des impacts de ces évolutions sur les revenus, les emplois directs et induits. D'après ces travaux, aujourd'hui si on ne réduit pas les usages de produits phytosanitaires, c'est qu'il y a un coût supporté par des acteurs et des impacts en termes d'emploi. Une réduction des usages pourrait induire une réduction des emplois agricoles et agroalimentaires. Dans l'étude (voir diaporama slide 59) on estime que le développement des systèmes les plus herbagers (extensification) engendrerait une suppression d'emplois sur le bassin du Couesnon. Ces résultats sont à nuancer car ils ne sont pas extrapolables à d'autres contextes. On peut retenir toutefois que l'évaluation des impacts économiques de la réduction d'usage des produits phytosanitaires est complexe, cette réduction générant à la fois des bénéfices et des coûts pour différentes catégories d'acteurs à différentes échelles.

Pour encourager la réduction il y a plusieurs outils économiques :

- L'interdiction ;
- L'information ou l'aide à la prise de décision (exemple du bulletin de surveillance végétale) ;
- Le soutien aux pratiques (exemple du soutien à l'agriculture biologique) ;
- L'incitation économique via des taxes ou des redevances en cas de pollution (solution préférée des économistes) ou de non atteintes des objectifs. Selon M. Gohin, le plan Ecophyto prévoyait que les vendeurs s'engagent à réduire leurs ventes pour éviter d'être taxés mais cela n'a pas été mis en application.

### Edwige Kerboriou, Vice-présidente de la Chambre d'Agriculture de Bretagne

Mme Kerboriou rappelle que les agriculteurs sont des gens responsables, bien formés et disposant de matériels performants. Les contrôles et les traçabilités sont exemplaires en

Bretagne. La limitation des pollutions passe par le changement des usages (importance des fermes expérimentales pour limiter les risques), la réduction des dosages et puis par le maintien d'un modèle élevage et de culture à rotation longue qui permet de limiter l'usage des phytosanitaires. Il faut aussi travailler sur la réduction des transferts et le Diagnostic Parcelles à Risque (DPR2) est un outil très important pour cela. Il est également nécessaire d'accompagner les agriculteurs via les MAEC ou les PSE en réfléchissant à la double performance économique et environnementale.

Le dossier des phytosanitaires est le dossier le plus important à venir dans la nouvelle mandature de la Chambre. Du point de vue des agriculteurs, les PSE sont les outils les plus adaptés car ils permettent plus de flexibilité que les MAEC. Il sera nécessaire de territorialiser les actions.

Enfin la CRAB s'est aussi engagée dans le projet Envezh, une expérimentation de terrain avec les agriculteurs, la recherche et les filières.

### Jérôme Martin, Chef de service des espaces ruraux à l'AELB

Le programme d'intervention de l'Agence de l'eau est financée via les redevances. Par exemple, une redevance « pollution diffuse » est perçue pour chaque bidon de produits phytosanitaires vendus. Ces financements permettent de mettre en place des programmes pluriannuels de 6 ans (les programmes d'intervention). Concernant les pollutions d'origine agricole, le 12<sup>ème</sup> programme s'appuie sur des aides diversifiées sur les aires d'alimentation de captage, un accompagnement des filières et des territoires pour soutenir la transition et un objectif renforcé d'aménagement des bassins versants (voir diaporama pour la liste des outils de l'AELB sur les phytosanitaires).

L'Agence de l'eau intervient également pour soutenir les filières de production favorables à l'eau et éviter la réduction des rotations (ex : filière blé noir). Elle participe également au financement des PSE comme sur le captage de Beaufort géré par Eau du Pays de Saint Malo.

### Michel Penhouët, Vice-président en charge de la qualité de l'eau brute à Eau du Pays de Saint-Malo

Sur le captage de Beaufort, 36 exploitations sont engagées dans un PSE soit 45% des exploitations éligibles sur l'AAC et 70% de la SAU. En moyenne chaque exploitation peut bénéficier de 5000€ par an. Les mesures rémunérées sont les suivantes :

- Mise en place de bandes enherbées non réglementaires de 5 à 20 mètres ;
- Maintien ou remise en herbe de parcelles à risque de transfert de produits phytosanitaires ;
- Désherbage mécanique du maïs afin de réduire (voire supprimer) l'utilisation de désherbants chimiques ;
- Introduction de prairie pendant au moins 3 ans dans une rotation avec des cultures annuelles.

Pour le Vice-président, les freins ne sont pas financiers. Chaque fois qu'on demande un centime de plus par m3 soit un euro par an pour le particulier on engage 400 000€ de travaux d'aides.

## Débat et échanges entre les membres de l'Assemblée / 12h00-12h30

Jean-Alain Divanac'h (FDSEA 29)

Durant la matinée nous n'avons pas évoqué la question de la qualité de la production. Si on utilise des produits phytosanitaires en agriculture c'est avant tout pour faire des produits alimentaires vendables et de qualité. Concernant les oléoprotéagineux si on n'en produit plus c'est qu'on n'a plus les produits nécessaires à la protection de ces cultures.

Bruno Ricard (Dinan Agglomération, CLE Rance-Frémur Baie de Beussais)

Les AFAFE sont des outils lourds. Ne faut-il pas créer un nouvel outil foncier plus simple ? Concernant la question de la taxation, il faut ouvrir le débat sur ce sujet.

Joseph Martin (Coordination Rurale)

Il y a une vigilance à avoir selon lui sur ce sujet. Le bilan céréalier mondial ne suffit à satisfaire les besoins mondiaux. Les rendements du bio sont moindres. Où est l'ambition de nourrir les humains ?

Fabien Tigeot (FRAB)

On n'a pas assez parlé de l'agriculture biologique dans la matinée. La filière est organisée, on sait produire (10% des surfaces sont en agriculture biologique en Bretagne). L'agriculture biologique est la solution pour produire sans pesticide. Le secteur subit actuellement une crise de la consommation dont il faut analyser la responsabilité à chaque maillon. Les filières notamment n'ont pas tellement joué le jeu. Aujourd'hui on peut nourrir la planète ce n'est pas le problème. L'alimentation est sujette aux crises mais si l'agriculture biologique pouvait avoir les mêmes outils que les conventionnels ça serait aidant.

Pascal Hervé (Rennes métropole, CEBR)

A l'avenir le changement climatique risque d'augmenter les assecs et donc diminuer la dilution. On pourrait atteindre les limites de potabilisation. Il y a une urgence à redonner à l'agriculteur un cap et un revenu avec des accompagnements de long terme et pas uniquement des aides ponctuelles. Il faut une politique forte et ambitieuse notamment au niveau européen. Aujourd'hui la PAC n'encourage pas le développement des PSE.

Loïg Chesnais-Girard (Région Bretagne, Président ABE)

M. Chesnais-Girard a tenu à souligner la qualité des échanges durant la matinée, d'autant plus sur un débat d'une complexité redoutable. Si les journalistes avaient été présents, ils auraient pu voir cette capacité collective à débattre sereinement. L'eau est un bien précieux qu'il faut préserver, cela n'a pas de prix. Dans un contexte où la pression sur la Bretagne (accueil de population, développement économique, production alimentaire,...) va s'accroître, il nous faut agir pour fixer des règles à l'échelle européenne afin de fixer un cap pour notre projet de société. Nous ne pouvons pas externaliser nos impacts environnementaux et sociaux. La Bretagne doit prendre sa part. Il faut également agir en poursuivant l'action locale. La terre et l'eau sont nos premiers actifs. Sans sols et sans eau il n'y aura pas de vie.

Durant l'après-midi, les membres et partenaires ont participé à un des trois ateliers proposés pour tenter de dépasser les freins à la réduction des usages identifiés lors de la matinée. Ces ateliers comportaient un retour d'expérience en lien avec la thématique puis un travail en sous-groupe.

## Introduction de l'après-midi « Accompagner le changement : faire face, faire sens, faire envie » / 14h-14h30

Delphine Alexandre, Vice-président eau et santé de la Région Bretagne

Nous avons beaucoup parlé de changement aujourd'hui que ce soit dans nos métiers, dans nos collectivités ou dans nos vies personnelles. Ce que nous traversons va bien au-delà de simple changement, il s'agit de transformations profondes qui touchent à notre manière d'habiter nos territoires, de produire, de travailler, de coopérer,... Alors que l'on parle souvent de transition comme d'un chemin technique, je vous invite à le penser comme un chemin de transformation humaine. Et à découvrir, à travers deux mouvements, ce qui freine et ce qui permet.

Un des premiers freins réside dans le paradoxe du temps auxquels nous sommes tous confrontés. Il y a une urgence à agir, les chiffres le montrent, mais en même temps les transformations ne s'opèrent que sur le temps long. Le deuxième frein, c'est notre tendance, humaine, à résister à ces changements pour tenter de protéger notre cohérence, notre identité, notre sens du travail. Cette résistance, si on l'écoute, peut devenir un levier pour affiner nos projets car elle révèle les fractures qui parcourent ces derniers. Pour cela il faut accompagner réellement au changement, sans se contenter d'une vague information ou d'un « emballage pédagogique » sur une décision déjà figée.

La question maintenant c'est comment on passe du frein à l'élan. La première brique du changement c'est l'écoute active, réelle en faisant l'effort éthique de suspendre son jugement et cela même si la parole contredit nos objectifs ou convictions. On ne construit pas du commun en disqualifiant la parole de l'autre. On le construit en le tenant pour sujet et sa parole pour légitime. Ensuite, le changement ne se fait pas seul. Il faut construire des alliances. Ces relations se construisent dans le respect des logiques diverses : élus, agents, techniciens, habitants. Notre responsabilité, en tant qu'accompagnateurs du changement, est d'articuler ces régimes sans les hiérarchiser. Là est le vrai travail politique. Enfin pour changer, il faut laisser place à l'expérimentation. C'est-à-dire à la possibilité d'apprendre en faisant, d'essayer sans garantie, de se tromper sans être sanctionné. Faire un premier pas, même imparfait, créer de l'engagement.

En conclusion il ne faut pas être naïf, l'économie et la politique sont deux leviers qui structurent nos capacités d'actions et qu'il faudra travailler. Mais cette conférence a choisi de faire un pas de côté, un pas du côté de l'humain. Changer ce n'est pas simplement améliorer l'existant, c'est aussi créer de nouveaux modes d'existence compatibles avec la vie terrestre. Pour cela il faudra le courage de faire le choix du lien, du commun, de l'expérimentation, de la soutenabilité. Et ce courage vous l'avez chaque fois que vous ouvrez un nouvel espace de dialogue. Le changement ce n'est pas la fin d'un cycle mais le début d'un nouveau pacte que nous devons écrire ensemble, et maintenant.

## Atelier n° 1 « Prospective et phytosanitaire : quelle agriculture pour demain ? » / 14h30-16h00

Charlotte Quenard chargé de mission environnement à la Chambre d'Agriculture.

Arthur Geffray, Chargé de l'animation régionale et de la concertation dans le domaine de l'eau à la Région Bretagne.

Après une brève introduction générale sur la prospective et un panorama non exhaustif des démarches en lien avec l'agriculture ou l'alimentation, Charlotte Quenard chargé de mission environnement à la Chambre d'Agriculture est intervenue pour présenter l'étude Agriculture bretonne 2040.

Lancée en 2020, cette dernière s'inscrit dans un contexte d'incertitudes multiples, internes et externes, sur le devenir de la filière agricole. Il y a de nombreuses études sur le monde agricole mais peu sont réalisées par le monde agricole lui-même. Le choix a été fait de mener une prospective exploratoire plutôt que normative. Différents scénarios ont été élaborés mais aucun n'a été priorisé. L'étude a permis de faire un état des lieux des filières, d'identifier les grands enjeux mais également de mener une évaluation environnementale pour chaque scénario.

En tout 24 facteurs d'influence ont été retenus dans 8 grands secteurs/domaines. Parmi ces facteurs, 8 sont liés aux phytosanitaires. A partir de ces facteurs d'influence 5 scénarios ont été construits (voir diaporama). Il y a des points communs aux différents scénarios : disposer d'une eau potable de qualité, d'un environnement favorable à la santé humaine, baisse de l'usage des phytosanitaires, lutte contre les transferts de polluants, baisse du cheptel,... Mais il y a également des différences que se soit sur les pratiques agroécologiques ou sur les milieux naturels.

Avant de passer au travail en sous-groupe, quelques questions ont été posées par les participants.

Bruno Ricard (Dinan Agglomération, CLE Rance-Frémur Baie de Beausais)

M. Ricard s'interroge sur le lien, peut être pas si évident, entre baisse du cheptel et baisse des prairies ainsi que sur la prise en compte du volet foncier dans l'étude.

Réponse Charlotte Quenard chargé de mission environnement à la Chambre d'Agriculture

Ce lien est observé sur le terrain. Le volet foncier a bien été intégré à certains scénarios.

Gaëlle Vigouroux, Présidente CLE Douarnenez

Combien d'agriculteurs ont participé à la démarche pendant les 4 ans ? Pourquoi avoir retenu un scénario « tout économique » et pas « tout environnement » ?

Réponse Charlotte Quenard chargé de mission environnement à la Chambre d'Agriculture

Plusieurs élus de la Chambre (une dizaine) se sont mobilisés tout au long des 4 ans, c'est déjà un bel engagement. Concernant les scénarios, il n'y a pas de jugement de valeur dans l'étude. Le scénario « tout économique » reste très soft par rapport à certaines propositions politiques actuelles.

## Atelier n°1 : « Prospective et phytosanitaires : quelle agriculture pour demain ? »

### Sous-groupe n°1

Phase n° 1 : Les tendances et les signaux faibles pour l'agriculture bretonne	Tendance ou signal faible	Phase n° 2 : Quels impacts sur l'usage des produits phytosanitaires ?	Phase n° 3 : Quels sont les leviers à développer pour encourager ou contrer le processus ?
Baisse du nombre d'agriculteurs et agrandissement des exploitations (bovins et porcins). Arrêt des transmissions par les exploitants proches de la retraite.		Moins de temps à consacrer aux terres, plus de phytosanitaires. Favorise les céréales (maïs et blé).	Impulsion des filières nécessaires et de la distribution. Rôle des prescripteurs : sensibilisation, séparation vente/conseil. Conserver les infrastructures paysagères permettant de limiter les transferts (haies notamment). Rôle des collectivités pour redonner de la valeur au bocage (bois bocage, réseau de chaleur,...).
Signal de végétalisation, prairies qui disparaissent, augmentation du maïs.		Selon où sont positionnées ces parcelles cela créé plus ou moins de risque de transfert (maïs en bas fond de vallée problématique mais zones humides intéressantes pour limiter les transferts).	Quel circuit de valorisation pour ces productions très intéressantes pour limiter les transferts mais contraignantes sur les pratiques ? Levier PAT ou impulsion des filières.
Changement des profils : 50% de jeunes qui s'installent sont hors cadre familial (néo-ruraux, néo-agriculteurs) sur des systèmes bio en périurbain avec valorisation de la production en circuit court et reconquête des infrastructures paysagères par exemple.		Impact positif car moins de pesticides mais impact très localisé.	Projet de territoire, créer du lien entre monde rural et urbain sur ces questions. Exemple de CEBR sur Rophémel ou La Mézières (questionnement sur le territoire et les solidarités). Notation environnementale aux réserves foncières des communes (exemple GMVA dans le PAT AEC) pour relocaliser les activités agricoles. Leviers de valorisation de la haie et de reconquête du bocage :

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection de certains espaces par les collectivités (classer les haies) ;</li> <li>• Aide au développement des projets de réseaux de chaleur/biomasse.</li> </ul>
<p>Signal agriculture bio : passage de 8 à 10%, n'augmente plus depuis quelques années. Des personnes qui partent en retraite n'ont pas de repreneur en AB. Difficulté de valorisation du prix du lait bio, pas de collecteur prêt à accepter de nouveaux exploitants. Bretagne 1ère productrice de bio en devenir.</p>		Impact positif sur la réduction des pesticides mais aujourd'hui stagnation.	<p>Levier sur les filières : conditionner les aides et les financements publics. Exemple usine altho (chips Brets) : les pommes de terre ont un impact sur l'eau et l'érosion, il faut demander un effort sur les pratiques culturales. Projet Envezh : départ de certains acteurs (coopérative, négoce, IAA) qui étaient pourtant dans le tour de table initial.</p> <p>Donner une règle de priorité à l'AB dans le SDREA : aujourd'hui pas de règles de priorités donné à l'AB pour les JA dans le contrôle des structures. L'AELB soutient les PRPDE à activer les leviers d'acquisition foncière sur les terres qui se libèrent en AAC.</p> <p>Restauration collective, plateforme régionale/départementale d'achats à mailler avec les PAT et les projets de territoires.</p>
Signal évolution des pratiques sur les légumes frais Nord Finistère.		Désherbage mécanique : moins de pesticides.	
Tendance "confort" de la situation/peur du risque : modèle économique qui fonctionne vu par un certain prisme et qui génère de l'attentisme.		Pas de réduction.	Réglementation qui peut encadrer des pratiques banalisées. Zonage à imaginer dans les PLU comme pour les haies ou les eaux pluviales. Maitrise foncière sur des espaces stratégiques.

Signal faible de “dégagisme” des molécules de synthèse par les consommateurs d’eau/citoyens qui payent la facture (mais très long). Prise de conscience de la société.	Signal faible	Effet cocktail par ailleurs de ce qui reste dans le milieu.	
Tendance lourde perte de biodiversité.			
Tendance de priorité donnée sur le foncier aux JA, accroissement des transactions hors SAFER (la SAFER ne voit pas toutes les terres, à peine 20%)		Impact a priori négatif : disparition des terres à usage agricole ou terres valorisées pour l’épandage des effluents d’élevage.	

### Sous-groupe n°2

Phase n° 1 : Les tendances et les signaux faibles pour l’agriculture bretonne	Tendance ou signal faible	Phase n° 2 : Quels impacts sur l’usage des produits phytosanitaires ?	Phase n° 3 : Quels sont les leviers à développer pour encourager ou contrer le processus ?
Baisse du nombre d’exploitations et du nombre d’agriculteurs. Agrandissement des exploitations.	Tendance	Impact contrasté : meilleure maîtrise technique, meilleur matériel mais de l’autre côté moins de temps.	Ciblage des aides sur le matériel permettant de réduire les usages (exemple désherbage mécanique). Critère de réduction des phytosanitaires dans le cahier des charges de la SAFER.
Féminisation de la profession et hausse des NIMA (non issu du milieu agricole).		Meilleure sensibilité aux problématiques de santé : diminution de l’usage des phytosanitaires.	Davantage d’accompagnement et une meilleure valorisation de l’engagement santé. Système CIAP.
Baisse du cheptel et diminution du nombre d’éleveurs.		Baisse des prairies, augmentation du risque de transfert et baisse de la biodiversité : augmentation des phytosanitaires.	Subvention aux prairies extensives, MAEC ambitieuses, chiffrer les externalités négatives.
Difficultés de recrutement.		Augmentation de la sous-traitance (effets négatifs ou positifs sur les phytosanitaires difficile de trancher).	Formation agricole et valorisation du métier.

Volatilité des marchés.		Tendance à l'augmentation de l'utilisation de pesticides pour sécuriser les rendements et la production.	Application de la loi EGALIM, retrouver de la valeur ajoutée à tous les niveaux.
Gestion de la trésorerie de plus en plus en flux tendu.		Gérer les coûts (-) mais sécurisation (+).	Développement d'un modèle assurantiel pour couvrir les pertes en cas de non-utilisation de produits phytosanitaires.
Développement du traitement "à la carte" des cultures.		Tendance à la diminution des phytosanitaires car utilisation non systématique.	Développement de l'accompagnement des agriculteurs.
Baisse de la diversité des cultures.		Plus de pression = plus de produits.	Développement de filières alternatives et locales.
Augmentation de la diversité des circuits de distribution : circuits courts, restauration collective,...		Baisse de l'usage des phytosanitaires.	Soutenir les démarches de restauration et les ateliers de transformation mutualisés pour les indépendants.
Fragilité de l'agriculture biologique.		Baisse de l'usage des phytosanitaires mais stagnation depuis quelques années.	Soutenir davantage l'agriculture biologique (aides à l'investissement notamment).

### Sous-groupe n°3

Phase n° 1 : Les tendances et les signaux faibles pour l'agriculture bretonne	Tendance ou signal faible	Phase n° 2 : Quels impacts sur l'usage des produits phytosanitaires ?	Phase n° 3 : Quels sont les leviers à développer pour encourager ou contrer le processus ?
Baisse du cheptel : volaille (-50% en 20 ans), bovin (-15% en 10 ans) et cochon (stable).		Hausse de l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre d'une céréalisation.	Levier technologique et main d'œuvre (y compris via des prestations ou des ETA)
Diminution du nombre des actifs et augmentation du temps de travail.		Hausse de l'utilisation des produits phytosanitaires.	Stratégie foncière et travail sur le parcellaire notamment pour rapprocher les surfaces en

Agrandissement des structures, éloignement des parcelles du siège. Perte et disparition des trames vertes et bleues : diminution des services rendus par la biodiversité. Augmentation de l'érosion des sols et des transferts.		Hausse de l'utilisation des produits phytosanitaires. Hausse des produits carbonés.	herbe des élevages et ainsi atténuer la céréalisation ainsi que diminuer le bilan carbone.  Se donner un cap de taxation des produits phytosanitaires (à l'image de la récente DERU sur certains produits).
Robotisation du machinisme (exemple robot de traite). « Hors-solisation » des bovins.			Ne plus fermer de captage.  Mécanismes assurantiels pour couvrir les risques et les expérimentations.
Energie, production solaire, méthanisation,... Place de cette production dans l'économie de l'exploitation.		Augmentation de l'utilisation des produits phytosanitaires si développement de la méthanisation.	Gestion des bassins versants : ralentissement infiltration de l'eau, infiltration de l'eau, stockage dans les sols, travail sur le parcellaire,...
Ré-émergence de culture (blé noir, vigne,...).		Diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires.	Rallongement des rotations, réglementation, éco-conditionnalité.
Récurrence plus importante des tensions sur la ressource en eau (changement climatique).			Décroissance verte.
Raccourcissement des rotations.		Augmentation de l'utilisation de produits phytosanitaires.	
Choix de l'autonomie alimentaire dans le cadre d'une politique orientée vers l'exportation.			

## Atelier n° 2 : Les démarches « agriculture et alimentation de territoire » comme moteurs de la transition agroécologique / 14h30-16h30

Laurent Généau, Directeur de CEBR.

Alexandre Mamdy, Directeur de projet de mise en œuvre de la politique régionale de lutte contre les algues vertes à la Région Bretagne

Les agriculteurs ne disposent pas de tous les leviers pour enclencher seuls, à l'échelle de leur exploitation, des changements de pratiques permettant de réduire significativement leur utilisation de pesticides. Ils sont notamment impliqués dans des relations qui les lient aux acteurs des filières, tant en amont pour la fourniture d'intrants qu'en aval pour la collecte, la transformation et la vente de leurs productions agricoles. On constate ainsi que faire porter le changement de pratique uniquement sur les exploitations agricoles reste une impasse, si l'on regarde par exemple l'utilisation des produits phytosanitaires.

Or, ces acteurs et ces filières intégrées jouent un rôle central dans l'inertie des pratiques actuelles et les difficultés d'enclencher des démarches de transition à l'échelle des systèmes de production. Les agriculteurs sont aujourd'hui assez peu liés aux dynamiques et politiques de leur territoire, et les territoires sont assez peu mobilisés sur le sujet de l'agriculture et de l'alimentation. Et si l'évolution des systèmes de production provenait d'un ré-ancrage de l'agriculture dans des projets agri-alimentaires portés par les territoires ? Quelles sont les voies permettant de relocaliser la transformation des produits et la valorisation des productions ?

Sous l'impulsion notamment d'attentes sociétales pour accéder à des productions locales et de qualité, en réponse à un cadre normatif qui encouragent de plus en plus le développement des productions sous signe de qualité au travers de la loi EGALIM, des initiatives commencent à émerger, à se structurer pour développer de nouvelles productions, pour relocaliser les circuits de commercialisation en rapprochant production et consommation, pour transformer les produits à une échelle plus locale, avec la perspective d'une montée en gamme des productions, d'un développement de la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles et dans les territoires et d'un accompagnement à la transition agroécologique des fermes. Force est de constater que ces démarches restent encore trop confidentielles, et c'est la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui réunis. Comment faire émerger de telles dynamiques, comment les soutenir, comment les généraliser ? Quels rôles les territoires peuvent-ils jouer dans cette perspective de relocalisation alimentaire, de connexion entre les enjeux agricoles d'alimentation et de préservation des ressources en eau ?

L'atelier sera divisé en deux séquences :

- Une illustration d'une initiative bretonne, la démarche Terres de Sources qui a développé, depuis une dizaine d'années, à partir d'un projet de préservation de la ressource en eau, un projet d'accompagnement des agriculteurs vers la TAE en rémunérant les services écologiques rendus, par le biais de la restauration collective, appuyé sur la relocalisation des filières ? (voir diaporama).
- Un travail en groupe sous forme d'atelier pour identifier des démarches, des politiques, des dispositifs permettant de relocaliser les filières agri-alimentaires, les freins à leur développement, les initiatives ou leviers à actionner pour faire face à ces difficultés.

## Atelier n° 2 : Les démarches « agriculture et alimentation de territoire » comme moteurs de la transition agroécologique

### Sous-groupe n°1

Dispositifs, politiques ou initiatives connues portant sur des démarches agricoles et alimentaires de territoire	Quels sont les freins à ces démarches, les difficultés rencontrées pour leur émergence, leur développement ?	Quelles seraient les réponses à apporter pour les promouvoir : action à mettre en œuvre, leviers à développer,... ?
PAT.	Pression sur le pouvoir d'achat, consentement à payer des consommateurs.	Développer davantage l'éducation à l'alimentation.
Nouvelle loi d'orientation agricole	Accès au foncier.	Fiscalité différenciée.
Breizh Bocage.		Evolution du régime alimentaire (moins de viande ?).
Politiques des bassins versants (exemple terre de source) : contrat de bassin.		Modèle agricole résilient.
Plateforme Breizh Achat.	Prise en compte des effets des effets du changement climatique.	Développer davantage l'éducation à l'alimentation et à l'accès à l'eau.
AMAP.	Bénévolat.	Préciser l'échelle locale pertinente (Région ?).
Marchés locaux.	Concentration des commerces et temps/intérêts consacré à l'alimentation.	Développer des chèques alimentaires bio.
EGALIM.		Autoriser le localisme dans le code des marchés. Réfléchir à la notion de protectionnisme ?

## Sous-groupe n°2

Dispositifs, politiques ou initiatives connues portant sur des démarches agricoles et alimentaires de territoire	Quels sont les freins à ces démarches, les difficultés rencontrées pour leur émergence, leur développement ?	Quelles seraient les réponses à apporter pour les promouvoir : action à mettre en œuvre, leviers à développer,... ?
PAT.	Manque d'engagement des acteurs des filières (distribution, transformation).	Coopération inter-PAT, à quelle échelle ? Amélioration de la communication COSEB.
Marchés.	Coordination intercommunale.	Connaissance du territoire. Attention aux concurrences entre les communes.
AMAP.	Manque de lien entre les AMPA et les marchés.	Faciliter les points de dépôt et la communication.
Objectifs de la loi EGALIM.		Appliquer la loi et pénalités si non-respect. Label « EGALIM » pour les communes comme les villes fleuries.
Grande distribution : cahier des charges maison, contrats avec des agriculteurs.	Multiplicité des labels et certifications avec effets de communication. Poids de l'économie : acteur majeur.	Evolution des labels « maison » vers des labels plus qualitatifs et plus transparents. CICE à réorienter vers des PSE.
Changement des systèmes de culture : vers la végétalisation.	Problème de mise en œuvre sur les exploitations : temps / technicité.	Garantir des débouchés, soutenir les filières et proposer de l'accompagnement technique. Labo partagé, cuisine.
Restauration collective. Prix – qualité.		Diminuer le gaspillage pour des produits de qualité. Engagement des élus et du budget.
Contrat local de santé (échelle intercommunale).		Intégrer les GMS et l'industrie agroalimentaire dans les CLS avec une approche « one health ».
IAA et coopérative.	Exonération salariale (Loi Fillon) salaire inférieur à 1,6 SMIC.	Conditionner les exonérations salariales à des contreparties environnementales (transition des

		pratiques agricoles et cahier des charges plus durable).
--	--	--

### Sous-groupe n°3

Dispositifs, politiques ou initiatives connues portant sur des démarches agricoles et alimentaires de territoire	Quels sont les freins à ces démarches, les difficultés rencontrées pour leur émergence, leur développement ?	Quelles seraient les réponses à apporter pour les promouvoir : action à mettre en œuvre, leviers à développer,... ?
AMAP : agriculteurs déterminants, maîtrisent le prix. Organiser des visites fermes pour faire du lien avec les producteurs, les cuisiniers et les convives.	Démarches qui reposent sur le facteur humain.	Appuyer la mise en place d'une logistique pour la distribution, la conservation et la transformation des produits.
Mise en place des marchés de plein vent avec des produits locaux.	Temps de travail pour l'agriculteur.	Associer les filières existantes.
	Pouvoir d'achat des consommateurs. Disponibilité des consommateurs pour se rendre dans les différents points de vente.	
Label HVE.	Ne garantit pas systématiquement des bonnes pratiques environnementales (engagement sur quelques dispositions). Problème de lisibilité des labels.	
Développement d'une filière blé noire locale « vivaterr ». Démarche construite avec les agriculteurs et le soutien de l'association pour les accompagner et palier la non-implication de la filière.	Implication des filières pas suffisante, prise de risque à assurer.	
	Filière existantes structurées qui gardent le contrôle de la filière. Marge de manœuvre réduite pour les producteurs.	
	Ressources humaines : nombre de salariés et d'associés dans une exploitation en diminution.	

#### Sous-groupe n°4

Dispositifs, politiques ou initiatives connues portant sur des démarches agricoles et alimentaires de territoire	Quels sont les freins à ces démarches, les difficultés rencontrées pour leur émergence, leur développement ?	Quelles seraient les réponses à apporter pour les promouvoir : action à mettre en œuvre, leviers à développer,... ?
Levier de la restauration collective.		Outils proches des territoires (abbatoirs,...), organisation des transports.
PAT.		Co-construction, démarrer avec des projets dynamiques.
SDREA (accès au foncier).		
Objectif : 50-100% de bio, local et fait maison dans les collèges breilliens. Accompagnement des équipes de cuisines dans le fait maison, réduction du gaspillage alimentaire et recours aux produits bio et bruts. Maintient voir diminution du coût des denrées.	Accompagnement des équipes de cuisine. Repérage des producteurs locaux. Manque de communication avec la communauté éducative, les enseignants et les élèves. Peur d'augmenter le coût des denrées.	Formation avec un partenaire SCIC Nourrir l'avenir (collectif Les pieds dans le plat). Obtention du label trois carottes.
Breizh Achat co-fondé par la Région et les quatre départements pour massifier les achats et développer les achats des produits locaux.		
Organisation des filières.	Interdiction pour les producteurs bio de produire leurs propres semences.	Arrêt du monopole des distributeurs de graine.
Communication positive pour l'agriculture bio. Projet de société.	Nécessite un temps long. Manque de cohérence entre les différentes politiques et les objectifs schéma 2030.	

#### Sous-groupe n°5

Dispositifs, politiques ou initiatives connues portant sur des démarches agricoles et alimentaires de territoire	Quels sont les freins à ces démarches, les difficultés rencontrées pour leur émergence, leur développement ?	Quelles seraient les réponses à apporter pour les promouvoir : action à mettre en œuvre, leviers à développer,... ?
Terres de sources.	Difficultés à travailler avec les filières longues. Peu de travaux communs avec les transformateurs.	Démarche d'explication de la décomposition du prix des produits. Relocalisation des outils de production (légumerie, abattoirs,...).
PAAT de niveau Bretagne Romantique.	Difficultés à payer le juste prix des produits. Différence en GMS entre les produits bio locaux et mondiaux.	Uniformiser les règles (hygiène, composition, additifs,...) au niveau européen. Clauses miroirs.
PAT Vitré Agglomération.	Transversalité des démarches à engager avec différents services (PCAET, eau et assainissement, CLS,...).	
PAT niveau 2 AQTA.	Transversalité des politiques publiques qui ne transparaissent pas dans les échanges, les réunions, les ateliers. Manque d'échanges, travail en silo. Les élus à l'agriculture EPCI n'ont pas eu l'invitation à la conférence de l'eau.	Politiques publiques englobant l'ensemble des enjeux. Idem pour les financements.
Sécurité sociale alimentaire. Morlaix communauté Région Bretagne.	Baisse des produits phytosanitaires : baisse de la productivité. Couverture des aléas.	Education des jeunes et de la population à l'alimentation durable. Lien santé et environnement. Ateliers cuisine.
	<p>Insuffisance de l'éducation à l'alimentation.</p> <p>Brouillage de l'information scientifique. Poids des lobbies. Nécessité d'une information exhaustive et impartiale.</p> <p>Nécessité de financements pérennes et conséquents.</p> <p>Temps long nécessaire aux transformations. Frein juridique sur la commande publique.</p>	Organiser des réunions d'interconnaissance et d'échanges entre la pollution, les agriculteurs (bio et conventionnels) et les transformateurs pour une information complète, fiable, partagée.

		Modification de la commande publique alimentaire cf Breizh Achat.
--	--	---

## Atelier n° 3 : Le coût du changement / 14h30-16h

Delphine Pajot, cheffe du service de l'eau à la Région Bretagne

Bérangère Hennache, Responsable Protection de la ressource en eau à Eau du Pays de Saint Malo

La réduction des produits phytosanitaires peut affecter le résultat global des exploitations en agissant sur les rendements, la qualité des productions, les charges, les revenus,... Les risques peuvent également être partagés par les autres acteurs de la filière, avec par exemple des difficultés logistiques de remplissage des silos et de rentabilité des investissements en cas de baisse de rendements...La question de la sécurisation est donc essentielle face aux incertitudes et aux coûts pouvant survenir avec l'adoption de nouvelles pratiques.

Il existe différentes situations à reconnaître en fonction du type d'exploitation (grandes cultures, bovin lait, cultures légumières...), de la vie de l'exploitation (installation, en cours d'exploitation...), de la situation de l'exploitant (par rapport à l'endettement par exemple).

Des outils financiers existent déjà pour encourager les agriculteurs dans la réduction des phytosanitaires, les sécuriser et reconnaître les efforts fournis. C'est le cas par exemple des PSE : Paiements pour Services Environnementaux.

La première partie de l'atelier a été consacrée à la présentation par Eau du Pays de Saint Malo des PSE mis en place sur le bassin versant de beaufort (voir diaporama). Les participants ont ensuite travaillé en sous-groupe sur les canevas suivant.

### Atelier n° 3 : Levier coût du changement

#### Sous-groupe n°1

Risques pris par l'agriculteur dans le processus de sortie des pesticides.	Besoins pour limiter les risques.	Outils existants : forces et faiblesses.	Outils à développer.
Perte de rendement, manque de fourrage (double peine pour les éleveurs).	Développer un système assurantiel et de compensation hors aléa climatique.	MAEC : massification en Bretagne mais problème de paiement.	Label avec un cahier des charges axé sur la réduction de l'usage des pesticides.
Perte de productivité (baisse).	Créer une solidarité bretonne face au manque de fourrage.	Faiblesse des PSE : coût.	Développer le financement local par le privé et par les collectivités.
Manque de main d'œuvre et de matériel dans un temps restreint.	Contributions financières des filières.		PAC 2 <sup>ème</sup> pilier : augmentation des moyens financiers.
Déclassement sanitaire de la récolte.	Développer la recherche et développement pour l'acquisition de matériel haute précision pour le désherbage mécanique.		Régime notifié (pour que les aides reviennent aux agriculteurs).
Manque de visibilité financière.			Expérimenter plusieurs solutions, échanger.

### Sous-groupe n°2

Risques pris par l'agriculteur dans le processus de sortie des pesticides.	Besoins pour limiter les risques.	Outils existants : forces et faiblesses.	Outils à développer.
Perte de rendement.	Répartition du risque avec l'aval de la filière. Approche systémique de la ferme.	Contrat de filière. MAEC (outil le plus développé en Bretagne : aide et reconnaissance). PAC : soutien à l'agroécologie trop faible. PSE : efficience du système ?	Politique publique de consommation. Label, clauses miroir ?  Politique publique de répartition de la valeur ajoutée dans la chaîne de valeur. Harmonisation des normes au sein de l'Union européenne ou au niveau mondial.
Perte de revenu (qualité/quantité) et problèmes de trésorerie.	Acheter du matériel. Location spécifique.		Politique publique sur le contexte économique agricole / exploitation agricole.
Non maîtrise technique.	Accompagnement / formation.		Politique publique taxation des pesticides.
Perte d'autonomie.			Politique publique filière locale (investissement stockage, tri,...) / filière longue.
Manque de temps.			
Risque psychologique : jugement des pairs, isolement,...	Echange entre pairs.	PSE : problème de massification.	

### Sous-groupe n°3

Risques pris par l'agriculteur dans le processus de sortie des pesticides.	Besoins pour limiter les risques.	Outils existants : forces et faiblesses.	Outils à développer.
Pression « maladies » végétaux.	Outil d'aide à la décision, variétés,...	Formation, participation groupe, action collective, Bulletin santé du végétal.	Formation, maintien du BSV, actions collectives, conseil stratégique.
Degré de tolérance aux « salissures » (on ne récolte pas ou pénalités).	Besoin d'équipements identiques à ceux de l'Agriculture biologique dans les unités de transformation.	Outils existant en agriculture biologique.	Soutien financier à l'investissement. Révision des contrats agriculteurs conventionnels.
Temps de travail supplémentaire.	Prestation extérieure, robotique, RTK (positionnement par satellite).	ETA ou CUMA : disponibilité en personnel, formé, capacité à faire. Adaptation en matériel. Coût inférieur investissement et environnemental (bilan carbone).  Frein : disponibilité des salariés.	
Perte de rendement, de fourrages : coût de l'alimentation.	Formation, connaissance. Intervention technique au bon moment. Tester.	Résultat des groupes. Être accompagné. Diagnostic système fourrager.	Posture, métier de conseiller, y compris le conseil laitier.
Requestionner le système.	Réorganisation foncière. Accompagnement pour recomposer le système.		

Filière incertaine, instable. Rendement pas assez assuré (coût supporté par l'agriculteur).	Assurer la rémunération et la pérennité : risque assurantiel.	Faiblesse : débouché non structuré.	Communiquer sur les coûts évités pour le traitement de l'eau.
Charge mentale qui vient s'ajouter	Accompagnement, écoute.	Formation, outil CATAE, accompagnement au changement de posture.	Conseil, posture pour écoute et conseil adapté.

#### Sous-groupe n°4

Risques pris par l'agriculteur dans le processus de sortie des pesticides.	Besoins pour limiter les risques.	Outils existants : forces et faiblesses.	Outils à développer.
Perte de rendement : production végétale.			Le changement de représentation. Nouveaux récits. L'agriculteur est aussi celui qui a produit mon eau potable. En se passant de pesticide il a contribué à un bien commun/collectif (terres de source en mieux).
Salissement des parcelles, temps de travail, perte de revenu, aspect social, soutient de la filière de production, perte de la qualité du produit.			
Stress généré par le niveau d'endettement.	Prise en charge financière des risques par une structure annexe.	Développement des ETA.	Mutualisation des moyens humains y compris en mobilisant des agents

			techniques voir des techniciens de SPL ou Véolia.
			Intéresser les filières à booster le nombre d'adhérents engagés en zéro phyto par de l'éco-conditionnalité des aides publiques ou par la RSE (y compris les GMS).

### Sous-groupe n°5

Risques pris par l'agriculteur dans le processus de sortie des pesticides.	Besoins pour limiter les risques.	Outils existants : forces et faiblesses.	Outils à développer.
Pertes de rendement dont les ressources fourragères.	Accompagnement technique, formation (désherbage mécanique), accès à des fourrages hors exploitation.	Public « d'habitué ».	Politique foncière (dont échange).
Temps de travail, main d'œuvre.	Financier, offre structurée en main d'œuvre, formation.	ETA et CUMA : des atouts mais tous le monde en a besoin au même moment.	
Incertitudes liées aux aléas climatiques.	Outils de précision, aide à la décision, accompagnement technique.	Souplesse des PSE qui permet de s'adapter aux aléas.	
Conformité au cahier des charges filière.	Valorisation par la filière. Conseil économique pour l'agriculteur.		PSE filières.
Revenu.	Garantit de maintien du revenu. Système assurantiel.	PSE : compensation (+) mais n'incite pas à des changements de système (-), efficacité du temps d'animation (-).	Systèmes assurantiels (notamment pour éviter les retours en arrière dans les transitions). Développer des mécanismes de solidarité financière (ville/campagne).

		MAEC : compensation avec une logique plus structurelle (+) mais cadre rigide (-).	
--	--	---	--

## Conclusion des ateliers

Au sein de l'atelier n°1 « Prospective et phytosanitaire : quelle agriculture pour demain ? » les participants ont échangé sur l'impact des grandes tendances de l'agriculture sur l'utilisation des produits phytosanitaires. L'ensemble des groupes ont pointé le risque que représentait la « céréalisation » pour la qualité de l'eau. D'autres tendances pourraient également augmenter l'usage des phytosanitaires à l'avenir : accroissement de la volatilité des marchés, baisse de la diversité des cultures, agrandissement des exploitations, ... A l'inverse plusieurs évolutions probables laissent espérer une amélioration : augmentation de la diversité des circuits de distribution, hausse des installations de personnes non issues du milieu agricole, réémergence de cultures nécessitant moins de pesticides, ... En troisième partie de l'atelier les participants étaient amenés à exposer les leviers permettant d'encourager ou contrer ces tendances. Parmi les leviers qui ressortent, on retrouve la nécessité d'impliquer davantage les filières (de la transformation à la distribution), de créer de nouvelles filières moins impactantes pour la qualité de l'eau, la conditionnalité des aides, le développement de projets de territoire ambitieux, la mise en place de mécanismes assurantiels et le travail sur le foncier.

Dans l'atelier n°2 « Les démarches agriculture et alimentation de territoire » les participants étaient invités à travailler sur les freins que peuvent rencontrer les politiques alimentaires et agricoles locales ainsi que sur les réponses à apporter pour les promouvoir. Concernant les freins, les groupes ont mis en avant la pression sur le pouvoir d'achat des ménages, le manque d'engagement des filières, la difficile lisibilité des labels, la prise de risque pour les agriculteurs ou encore l'insuffisance de l'éducation à l'alimentation. Afin de dépasser ces blocages, les membres ont souligné l'importance de développer la sensibilisation sur l'alimentation, de renforcer l'application de la loi EGALIM, de travailler avec les filières pour soutenir les débouchés, de modifier la commande publique, ...

Enfin dans l'atelier n°3 était discutée la question du coût du changement. Les participants ont listé les risques pris par les agriculteurs dans un processus de sortie des pesticides et les besoins pour limiter ces risques. Dans un second temps les échanges portaient sur les outils à développer pour compléter les dispositifs déjà existant type MAEC, PSE, ... Parmi les outils à développer mis en avant par les membres on peut citer l'implication des filières pour « booster » le nombre d'adhérents engagés en zéro-phyto, la politique foncière, les systèmes assurantiels et le développement de mécanismes de solidarité financière ville/campagne.

Le niveau de participation et la richesse des échanges ont montré qu'il s'agit d'une thématique importante pour les élus locaux, les associations et la profession agricole. Si plusieurs pistes encourageantes ont été évoquées tout au long de la journée pour réduire les usages (PSE, développement de nouvelles filières blé noir, groupes d'échange entre pairs,...) il reste de nombreux freins à lever.